

*Comptes
de Noël*

par GUSTAVE TÉRY



LA BANDE DES BIBLIOPHILES.
QUI PAIERA LES 10.000 FRANCS ?



Le Testament de Garnier

L'ŒUVRE



10^e ANNÉE: 25 Décembre 1913
N° 52

220, Faub. St-Honoré (8^e)
Téléphone : 589-55

DIRECTEUR :

GUSTAVE TÉRY

FIVE O'CLOCK DUBONNET



— Comme c'est gentil d'être venue me demander une tasse de thé!

— Si ça ne vous fait rien, c'est un verre de Dubonnet que je prendrai.

RENAULT

Automobiles

BILLANCOURT

(Seine)

Galerie d'Exposition :

Av. des Champs-Elysées, 53



ENCORE UN BIBLIOPHILE!

Comptes de Noël

*Lettre ouverte, mais expédiée par la poste
à M. Gaston Doumergue,
car il ne lit pas les journaux.*

Permettez-moi, Monsieur le président du conseil, de soumettre une petite question à votre compétence très étendue :

Un voleur peut-il être employé au service de l'État ?

Plus spécialement, si ce voleur a dérobé des livres à une bibliothèque, doit-il nous inspirer plus de confiance qu'un autre et convient-il de le préposer à une fonction publique, en lui commettant la garde de nos intérêts les plus précieux ? Sera-t-il désormais conforme à la doctrine républicaine — républicaine de gauche, bien entendu — de soutenir cette thèse en apparence hardie ?

•
N'allez pas croire surtout qu'en vous adressant cette demande j'aie dessein de vous rappeler encore cette peccadille de jeunesse, que vous reprochez avec une cruelle insistance

— 1885 —

41638 88
8.P 2884

quelques feuilles indiscrettes. En déclarant une fois pour toutes que vous ne lisiez jamais les journaux, vous avez définitivement clos ou du moins arrêté le débat par ce qu'on nomme en style parlementaire la « question préalable », qui, dès l'abord, coupe court à toutes les autres questions. Et puisque vous ne lisez pas les journaux, Monsieur le président, nous avons tout lieu de supposer que vous feuilletez parfois quelques-uns de ces volumes, dont le commerce vous fut jadis si profitable.

Avez-vous lu *En marge des vieux livres* de Jules Lemaître, et avez-vous goûté plus particulièrement ce conte — un conte de Noël, sauf erreur — où la petite Liette « méprise » avec une si gentille intrépidité toutes les objections de ses camarades ? Oui, je le devine, c'est là que vous avez puisé vos principes de gouvernement ; vous aussi, vous méprisez délibérément tout ce qu'on vous oppose, et, c'est bien cet indéfectible mépris de l'objection qui donne à vos propos tant d'assurance, de saveur et de sérénité.

Ce n'est donc pas une objection que je vous apporte ; ce n'est qu'une information, et si elle se termine par un point d'interrogation, qui à d'autres pourrait sembler gênant, peut-être vous suffira-t-il encore d'y répondre en nous servant une nouvelle tranche de votre excellente tarte à la crème républicaine.

Voici les faits :

Le 1^{er}-décembre dernier, à trois heures de l'après-midi, M. Jeanjean, commis principal au bureau des postes et télégraphes de la rue des Saints-Pères, remettait dix billets de mille francs au facteur-payeur Jean Durand et le chargeait d'aller en faire la monnaie à la succursale voisine du Comptoir d'Escompte, boulevard Saint-Germain. Le facteur-payeur partit, échangea au Comptoir d'Escompte les dix billets de mille francs contre cent billets de cent francs, et... depuis lors, le facteur Jean Durand n'est pas reparu.

Vous vous demandez, monsieur le président, en quoi cette vulgaire escroquerie vous intéresse. Attendez une seconde. J'ai eu la curiosité de rechercher les antécédents de ce facteur-payeur-escroc. Jean Durand est votre compatriote ; comme vous, il naquit non loin de Nîmes ; comme vous, il fit des études assez complètes ; comme vous, il dut partir pour les colonies, non en qualité de juge de paix, mais de simple spahi. Là semble s'arrêter la comparaison, car, devenu maréchal des logis, Jean Durand comparut le 24 octobre 1912 devant un Conseil de guerre, qui le condamna pour vol à deux ans de prison.

Or, ce même Jean Durand fut admis le 11 juin 1913 dans l'administration des postes comme facteur.

Et vous apercevez aussitôt la question qui se pose : comment et où l'administration des

P. T. T. recrute-t-elle son personnel? Comment peut-on nommer facteur, et facteur-payeur, un homme qui vient d'être condamné à deux ans de prison pour vol?

Représentez-vous, monsieur le président, tout ce que nous confions à un facteur : nous lui confions nos lettres, c'est-à-dire tous les secrets de notre vie intime, notre bonheur, notre honneur ; si ce facteur est payeur, nous lui confions en outre notre argent. Pour lui confier tant de choses, il faut de toute nécessité qu'il soit un « homme de confiance », comme parlent vos amis de l'*Humanité* ; nous pourrions donc supposer que, pour choisir cet homme de confiance, l'administration des P. T. T. prend avec soin, avec scrupule, tous les renseignements et s'entoure de toutes les garanties indispensables... Comment le voleur Jean Durand condamné le 24 octobre a-t-il été nommé facteur le 11 juin 1913, c'est-à-dire moins de huit mois après? Qui l'a nommé? Qui l'a recommandé? Quel homme politique s'est porté garant de ses vertus civiques? Est-ce vous?

Notez qu'il ne s'agit pas d'un banal « coup de piston ». Le facteur ayant volé 10,000 fr., c'est le directeur du bureau de postes qui est tenu de les rembourser. Supposez que ce brave homme, rendu responsable de cette escroquerie où il n'est pour rien, se retourne vers l'État et dise : « Permettez. C'est vous qui m'avez envoyé, qui m'avez imposé ce facteur.

Est-ce ma faute si vous choisissez maintenant vos facteurs parmi les professionnels du cambriolage? J'ignore quel est le sénateur ou le député qui vous a recommandé Jean Durand, mais, quel qu'il soit, c'est lui qui a donné sa caution, c'est lui qui doit rendre les dix mille francs. »

Il est bien certain que, si l'on s'avisa d'établir ainsi les responsabilités morales ou pécuniaires, nous aurions moins souvent à nous plaindre de l'abus des apostilles ; nos parlementaires y regarderaient à deux fois avant de recommander tant d'électeurs si peu recommandables.

Mais c'est ici que l'histoire devient piquante. Savez-vous ce qu'avait volé votre compatriote Jean Durand?

Il avait volé des livres à la bibliothèque de son régiment!

Oui, aussi.

Est-ce là le secret de l'inexplicable indulgence dont il a bénéficié? Ou plutôt est-ce pour cette raison spéciale qu'on en a fait un sous-agent des postes? (1) Est-ce pour la même raison que la police n'arrive pas à le retrouver? Va-t-on poser en principe que désormais tous les voleurs de livres seront admis

(1) Il est juste d'ajouter que Jean Durand avait commis d'autres vols, et qu'il avait aussi dérobé des « effets civils » à un de ses camarades (jugement du Conseil de guerre de Châlons, 24 octobre 1912).

d'office et de *plano* dans les administrations publiques, et que l'on remettra de préférence les clefs de la caisse aux repris de justice?

C'est peut-être aller un peu loin. Que l'on choisisse un voleur pour en faire un premier ministre, ça n'a pas beaucoup d'importance et ça ne change pas grand'chose à nos habitudes; mais en faire un facteur! Non, c'est vraiment excessif.

Je vous vois venir, monsieur le Président; vous allez me répondre que vous êtes républicain...

GUSTAVE TÉRY.

De *La Libre Parole*:

L'explication de Doumergue déclarant qu'il ne répond pas à *La Libre Parole* parce qu'il ne lit pas les journaux obtient un véritable succès de fou rire.

Notre excellent confrère J. Mantenay écrit dans le *Soleil*:

« Je me disais aussi : c'est singulier que M. Gaston Doumergue ne poursuive pas *La Libre Parole* — qui a porté contre lui une accusation fort grave et qui la répète tous les matins — ou, du moins, que M. le président du Conseil n'envoie pas un démenti à notre confrère. L'autre jour, l'*Intransigeant* s'étonnait que le chef du ministère actuel ne répondit rien.

« Or, M. G. Doumergue a déclaré, avant-hier, à la tribune, qu' « il ne lisait pas les journaux ».

Cet homme absorbé n'a donc pas un secrétaire, un attaché de cabinet, que sais-je? qui ose dérober une seconde de son temps précieux pour lui mettre sous les yeux notre articulation très nette?

Ces messieurs non plus, sans doute, ne lisent pas les journaux.

LOUIS TERNAC.

La mort du lieutenant Garnier

Nous recevons cette lettre :

Monsieur Téry,

Témoin de l'accident survenu aux aviateurs Garnier et Gendreau à Prez-sous-Lafauche, je puis vous fournir une note relative aux circonstances particulièrement tristes qui ont accompagné cette catastrophe. Avant les obsèques, j'ai entendu beaucoup de réflexions de professionnels, qui démontrent le bien fondé de la campagne que vous avez entreprise.

J'ai vu la carte adressée par Garnier à son ami, au moment où il allait monter le fameux appareil. J'ai entendu les remarques d'un démonteur sur le mode de montage d'une commande du gouvernail, etc.

Mais ces gens, qui sont militaires, ne veulent pas être nommés, naturellement, ni moi non plus pour beaucoup de raisons. Vous me comprendrez!

UN VIEIL ABONNÉ DE L' « ŒUVRE ».

Voici la note :

Sitôt l'accident survenu, par un temps splendide, à quelque cent mètres de Prez-sous-Lafauche (Haute-Marne), vers 3 heures et demi de l'après-midi, on télégraphie partout où l'on croit utile de prévenir, Paris, Chaumont, Neuf-

château, Epinal, c'est-à-dire aux villes les plus proches où se trouvait une garnison et au centre d'aviation. La municipalité de ce petit village fait bravement son devoir : on transporte les corps à la mairie, qu'on transforme en un clin d'œil en chapelle ardente, chacun apportant ce qu'il avait à sa disposition, draps, fleurs, drapeaux, etc.

Les frères du lieutenant Garnier, quelques amis, aviateurs aussi, les sœurs de Gendreau arrivent de toutes les directions par les premiers trains. Les habitants s'offrent à loger ces étrangers, à défaut d'hôtel. On charge les quelques pompiers de la commune de garder les débris de l'appareil dont le moteur était fiché en terre.

Trois jours et trois nuits ces paysans monteront la garde près du monoplan brisé, dans un pré marécageux, alors que les travaux des champs pressaient.

Et d'Epinal il ne venait personne !

Ce n'est que le quatrième jour qu'un camion automobile et quelques hommes arrivèrent pour déblayer le terrain et ramener à Epinal les restes de l'appareil.

Quant aux dévouées sentinelles, elles attendent encore un... merci de l'autorité militaire.

Oui, la catastrophe était pour ainsi dire prévue.

Ce genre d'appareil fut jugé très sévement par les aviateurs présents. On entendit prononcer ces mots :

— C'est un assassinat !

On montrait une carte adressée par Garnier à son meilleur ami, aviateur lui-même, au moment du départ, et où il disait : « Je pars. Je suis tombé sur le n° 27. C'est le plus moche de tous ! Allons-y ! »

Il paraît que la maison qui avait cette commande d'une douzaine d'appareils depuis dix-huit mois n'avait pu arriver que difficilement à les faire recevoir.

C'était d'ailleurs les derniers qu'elle construisait ; elle devait fermer ses ateliers après la livraison de ces fameux engins.

Mais qu'a-t-on fait des autres ?



Le Testament du lieutenant-aviateur

Gabriel Garnier, tué le 20 octobre ⁽¹⁾

(Notes rédigées par le lieutenant Garnier, la veille de sa mort.)

Quelles sont les erreurs ou les fautes qui ont arrêté l'essor de notre cinquième arme ?

La première en date fut la lutte entre les deux établissements de Chalais et Vincennes, prise à tort pour une lutte du génie et de l'artillerie ; par la suite elle put revêtir cette forme ; au début, ce ne fut qu'une rivalité d'établissements et un antagonisme de doctrine.

Il est probable que si l'un ou l'autre avait pu triompher et appliquer sa méthode, les résultats eussent été favorables à l'aviation et incidemment à son personnel ; mais aucun des partis n'eut un avantage marqué sur l'autre. Par des concessions mutuelles, on fit un hideux compromis des deux doctrines pour en arriver à l'organisation actuelle de l'aviation militaire, qui souffre de trois plaies :

La commission supérieure d'aéronautique ;
L'inspection permanente ;

(1) Voir le dernier numéro de l'*Oeuvre*.

La direction.

Dès qu'un de ces organes a résolu quoi que ce soit, les deux autres s'y opposent; après plusieurs réunions et rapports, quand beaucoup de temps a été perdu et que le projet est complètement dénaturé, son exécution finit par suivre,... mais trop tard.

C'est, sans aucun doute, la Commission supérieure qui a le plus gêné l'Inspection en dénatrant ses projets. Elle a notamment fait avorter l'organisation de l'escadrille en unité dès le temps de paix, et, par là, elle nous a porté un coup des plus funestes. On doit rendre également à l'Inspection cette justice, qu'elle a cherché à faire quelque chose malgré l'hostilité de la Commission et en trainant ce boulet: une Direction qui n'eut jamais qu'une influence dilatoire.

Ainsi nous voyons la plus grande incohérence présider aux destinées de l'Aviation, tandis que règne dans nos rangs une douce anarchie, dont il faut rechercher la cause dans le choix des pilotes.

La majorité des officiers pilotes sont entrés dans l'aviation pour échapper à quelque chose (la discipline, leur régiment, leur métier, leurs créanciers, etc...); un assez grand nombre pour y faire du sport (presque tous les cavaliers); quelques-uns par arrivisme. (Il y a, bien entendu, quelques exceptions.)

S'il est juste de reconnaître qu'ils sont généralement bons pilotes, il faut avouer en retour qu'ils sont mauvais officiers et font preuve d'une intelligence complète et définitive de ce sujet essentiel: *l'aviation militaire*. Ils se sont entendus pour donner là-dessus des illusions et quelques uns ont eu beaucoup d'influence sur l'état de choses actuel. Plusieurs des inep-

ties faites l'ont été consciemment pour satisfaire à des intérêts particuliers; d'autres n'ont même pas cette excuse, ou cette explication, et nous ne les devons qu'à la suffisance d'individus qui, suivant le mot classique, n'a d'égale que leur insuffisance.

Le remède :

Une tête,
Une doctrine,
Une discipline.

Il faut évidemment unité de direction, mais il faudrait plusieurs têtes, sinon à l'aviation, tout au moins dans l'aviation; et nous manquons de têtes. Tel Centre a changé trente-sept fois de commandement en six mois; telle escadrille n'a jamais vu son chef, dont les fonctions ne sont du reste pas précisées, etc...; c'est la règle pour presque toutes les unités d'aviation.

Pourtant que de bonnes volontés! Que d'initiatives intelligentes, que de responsabilités acceptées! Mais, chacun lutte séparément, creuse isolément son sillon; comment pourrait-il en être autrement, puisqu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, une doctrine de l'aviation? Il faudra beaucoup de doigté pour discipliner le personnel et savoir tenir tête à tant de résistances!

GABRIEL GARNIER.

Entre les deux.

Dans la question des Archives, il y a M. Aulard et il y a M. Langlois. Mais il y a aussi les Archives.

Si M. Aulard les sabote et si M. Langlois les brûle, qu'est-ce qui va en rester?

L'Aviation militaire.

(Suite.)



Dans mon article de la semaine dernière sur l'aviation, j'ai dit que si l'on voulait réaliser des économies, on pouvait aisément en trouver le moyen dans les centres d'aviation. Je prendrai comme premier exemple l'essence.

On sait quelle est la gloutonnerie des moteurs d'aviation en matière de combustible. Un aéroplane consomme en moyenne 21 litres d'essence à l'heure et 7 litres d'huile de ricin. Si nous prenons le chiffre vraisemblable de 450 avions, effectuant chaque jour des vols ou des raids, dans l'ensemble de nos centres militaires, et sortant chacun pendant une moyenne de trois heures, nous arrivons à la coquette consommation annuelle de 2.800.000 litres environ. Ajouté-y le carburant dépensé en supplément pendant les raids de longue durée, les essais de moteurs au point fixe, et vous arrivez, sans aucune exagération et même en vous maintenant sur des bases plutôt modérées, à 3.500.000 litres d'essence, absorbés chaque année exclusivement par les avions militaires, sans faire état de l'essence consommée par les dirigeables, les automobiles et les camions.

Vous supposerez, vu l'importance de ce chiffre, que la Guerre s'approvisionne directement en raffinerie et bénéficie des prix spéciaux que devrait lui valoir sa qualité de très gros consommateur? Erreur! La Guerre, comme vous, comme moi, comme le premier chauffeur qui passe, s'approvisionne chez le quincailler du coin et probablement au prix de détail ou à peu de chose près!

Je pourrais vous citer tels centres, telles sections, ayant à leur disposition des ateliers, des magasins de toutes sortes, où il serait facile d'établir des dépôts d'essence, et où pourtant chaque jour les sapeurs vont, en corvée d'essence,

prendre chez l'épicier les caisses de bidons, par cinq, six ou dix. Cela me semble aussi abracadabrant que si l'armurier, dans les corps de troupe, allait chercher ses cartouches et sa poudre au bureau de tabac.....

Mais il ne faut pas nous frapper sur cette question de l'essence, car elle est presque un détail, à côté de celle, beaucoup plus grave, des méthodes d'instruction, de commandement et de contrôle admises ou tolérées dans les groupements militaires d'aviation.

On a, dans chaque section, établi un capitaine chargé de l'administration et un capitaine chargé de la direction technique. Ce dernier, occupé lui-même à voler, se trouve dans l'impossibilité matérielle de conserver bien en mains l'instruction de ses pilotes et de ses élèves; pendant qu'il est là haut, ceux-ci et ceux-là travaillent comme il leur plaît. S'ils ne s'éloignent pas à plus de 30 kilomètres, ils ont, en fait, une permission permanente de voler; s'ils dépassent 30 kilomètres, il leur faut l'autorisation du chef de centre, autorisation qui est toujours accordée. Et ainsi, chacun va où son inspiration le pousse. chacun part à son gré et revient quand le temps le permet, c'est-à-dire quand ça lui plaît.

Car si le temps demeure maussade pendant des jours ou des semaines, le pilote, pendant des semaines ou des jours restera, avec son appareil, éloigné de son poste.

Au bout de ma plume, j'ai le nom d'un centre de l'Est d'où, voici plus d'un mois, un sapeur s'enfola pour pousser un raid jusqu'à Amiens. Il y parvint sans encombre, le trajet — 120 kilomètres — étant d'ailleurs très court. Mais, pour rentrer, ce fut une autre affaire! Était-ce que le temps se trouvait défavorable? Était-ce que le pilote jugeait les attraits de la ville supérieurs à ceux de son camp boueux, crayeux et renfrogné? Je l'ignore; ce que je sais, c'est que l'homme et l'appareil demeurèrent à Amiens trois semaines avant de reprendre le chemin de la section!

Vous vous demandez comment semblables absences sont possibles? Je me le demande avec vous, et je me demande aussi si il n'y aurait pas de grosses économies à réaliser, en apportant dans

nos centres et nos sections d'aviation un peu d'administration, d'ordre et de discipline.

La discipline ? La pauvre ! C'est elle qui manque le plus. Je me souviens qu'à mon entrée à Saint-Cyr, voici vingt-cinq ans, le premier soin de nos chefs était de graver profondément dans nos esprits, pour qu'elle y demeurât comme la trace du burin dans le bronze, la phrase par laquelle débutait l'instruction sur le service intérieur : « La discipline faisant la force principale des armées, etc. »

Voilà une parole qui gagnerait à être répétée dans les centres d'aviation ; car de la relative latitude qu'il fallut forcément accorder à ceux qui effectuent des vols et des raids, à ceux qui, avec une belle crânerie, exposent chaque jour leur vie, est découlée peu à peu une habitude d'indépendance qui ne se trouve guère compatible avec les exigences de l'instruction, et du service. On laisse aux pilotes une très grande liberté, et on les paie avec une très grande parcimonie. Il vaudrait mieux le contraire.

Pour risquer sans répit leur peau, pour faire preuve de qualités d'endurance et de courage qui forcent l'admiration, nos sous-officiers hors cadres, ayant leur brevet de pilote, gagnent de cinq à six francs par jour ! Les sapeurs se voient allouer la somptueuse somme de vingt sous par jour ! C'est misérable ! Qu'on donne à ces braves gens et à leurs officiers des indemnités dignes de leurs prouesses, dignes de leur héroïme, mais qu'on dirige et qu'on contrôle minutieusement leur instruction ; ni eux, ni le pays, ne perdraient au changement de méthode. Que les vols, que les raids soient commandés, décidés, contrôlés, comme dans les écoles d'aviation civile, où avec moitié moins d'appareils on fait souvent bien meilleure besogne.

Mais, avec l'organisation actuelle, comment pourrait-il en être ainsi ? Le capitaine, directeur technique, ne peut être à la fois à l'aérodrome, à l'atelier, et en l'air ! Quant au capitaine directeur administratif, si à l'unique appel de militi on vient lui signaler que tels sapeurs ou tels pilotes manquent, que voulez-vous qu'il dise ?

Fait-il une observation ? On lui répond : « Ils sont partis en raid ; » mais il n'en a pas été officiellement averti. Alors, bon gré, mal gré, il lui faut

bien fermer les yeux. S'il y avait un service rigoureusement commandé et contrôlé, il ne saurait en être ainsi.

L'aviation militaire, il faut avoir le courage de le voir et de le dire, subit à tellement une crise de croissance, pour avoir poussé trop vite. Les événements en ont la responsabilité, beaucoup plus que les hommes. Elle est née, voici quatre ans à peine. Elle est sortie depuis hier de la période de tâtonnements, période au cours de laquelle l'initiative individuelle tenait lieu de méthode.

Elle est excusable d'en manquer encore.

Mais il semble qu'on veuille lui en donner, qu'on veuille y introduire l'ordre et la discipline qui règnent dans les autres armes et qui sont inseparables de la valeur d'une armée. Dans quelques jours — à partir du 1^{er} janvier — la direction de l'aviation va être séparée de celle de l'aéronautique. La première aura son cadre spécial, son organisation particulière, et les hommes qu'on a choisis pour mettre à sa tête nous sont de sûrs garants qu'on y fera de bonne besogne.

S'ils veulent bien me le permettre, je leur signalerai, dans mon prochain article, quelques réformes qui semblent tout à fait urgentes.

MORTIMER-MEGRET

De Pacy à Saint-Etienne.

Sont-ils brouillés ? On n'ose le croire. Deux hommes qui ont ensemble couru risque de mort ne peuvent si promptement desserrer leur amitié. On pensait que le sable de la route de Pacy, trempé de leur sang jumeau, eût au contraire servi de ciment à une affection indestructible.

Or, le camarade Willm n'est pas allé à Saint-Etienne. Il n'a pas applaudi la phrase sur les menottes, ni celle sur la poussière de tyrannies...

Cependant, M. Briand avait écrit, dans une note communiquée à la presse, que, voulant laisser à la manifestation de Pacy son caractère familial, il ne se ferait accompagner que des députés qui sont ses amis personnels...

Ami, ou indifférent ? Il serait temps que le camarade Willm choisisse... Les élections sont prochaines. Il faut que les électeurs de la 28^e section sachent à quoi s'en tenir. Un mot, un seul mot !...

La Joconde et le Juge.

On espère que la *Joconde* voudra bien se tenir un peu tranquille, et nous épargner désormais ses maléfices. Des radicaux bien informés nous ont récemment appris que c'est elle qui mit au tombeau ce pauvre M. Dujardin-Beaumetz. Elle a plongé le savant Homolle dans les médiocrités d'une retraite prématuée. Elle a fait congédier plusieurs gardiens du Louvre, et l'un d'eux est mort de saisissement. Or, voici qu'elle prétend continuer cette œuvre funeste, et enlever son gagne-pain à l'honorable M. Drioux, juge d'instruction.

Ah! il se doutait bien de ce qui l'attendait, le malheureux ! Lorsque la nouvelle de l'arrestation de Peruggia lui parvint, il courut au Louvre, et démontra clair comme le jour aux conservateurs ébahis que ce Peruggia était un imposteur et que le tableau retrouvé ne pouvait être la *Joconde*. Avec une extrême naïveté, il appuyait cette opinion sur l'enquête qu'il avait menée. A quoi l'on eût pu répondre, non sans quelque apparence de raison, que cette enquête n'ayant abouti à rien n'avait pas grande valeur démonstrative. Mais M. le juge Drioux tenait à son enquête comme un père tient à l'enfant disgracié et mal venu qu'il est seul à chérir. Et ce dut être pour lui une heure bien pénible, celle où il dut reconnaître qu'il s'éait trompé, toujours trompé, et que, selon les termes qu'emploie le *Matin*, « toutes les hypothèses qu'on avait envisagées sont fausses ».

M. Drioux croyait que le voleur, en sortant du Salon Carré, avait traversé des water-closets, descendu un escalier et ouvert la porte qui donne accès dans la cour du Sphinx. Et il en concluait que le voleur était un familier du Louvre. Mais comme la réalité était plus simple et plus naturelle ! Peruggia avait simplement traversé la grande galerie, et descendu l'escalier où est la *Victoire de Samothrace*.

« L'audace de ce départ, a dit M. Drioux aux journaux, a dérouté les soupçons. »

Pensait-il donc que le voleur de la *Joconde* devait être nécessairement timide et hésitant ? Peut-être non. Mais c'est une vieille et chère habitude des policiers et des magistrats que de rechercher la complication. En aucune minute il n'est venu à l'esprit de M. le juge Drioux que le voleur avait pu prendre le chemin que prennent tous les visiteurs et qu'indiquent tous les guides. Et s'il s'était trouvé quelqu'un pour hasarder cette hypothèse, nul doute que M. Drioux ne l'eût aussitôt congédié avec mépris. Reconnaissons d'ailleurs qu'il ne se trouva personne, et, pendant quelques jours, ne parlons pas trop du bon sens de notre race.

Au reste, la question de l'itinéraire suivi par le voleur est de peu d'importance. Ce qui est plus grave, c'est que M. le juge Drioux n'aït pas soupçonné Peruggia. M. Pierre Marcel, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, a, en effet, écrit au *Figaro* les déclarations précises que voici :

Le juge d'instruction savait, dès octobre 1911, que la piste des miroitiers était, pour quiconque connaît le musée, la seule vraisemblable.

A cette époque, mon ami Jean Guiffrey, conservateur-adjoint au Louvre, en mission au musée de Boston où il est encore, m'écrivait pour me prier de signaler cette piste. Il m'indiquait en même temps qu'on trouverait

les noms des miroitiers sur les feuilles d'émargement qu'on leur faisait signer.

MM. Pujal et Drioux, à qui je communiquai ces indications, reconnaissent que l'enquête n'avait jamais été orientée dans ce sens et qu'il y avait grand intérêt à suivre cette piste. M. Drioux me promit de la vérifier.

Que fit-il ? Je n'en sais rien.

Mais M. Leprieur, conservateur des peintures au Louvre, que j'avais prévenu en même temps, ne resta pas inactif. Il fit appeler le contremaître miroitier, se fit indiquer les noms des ouvriers employés à la mise sous verre. On lui donna celui de Peruggia, qui ne travaillait plus alors dans la maison. M. Leprieur poussa la curiosité jusqu'à rechercher et à trouver la maison où il était employé. Mais avec ses propres moyens, sans le concours de l'instruction, il ne pouvait aller plus loin. Il transmit cette enquête préliminaire au juge d'instruction. Quel usage on en fit, vous le savez.

On sait, en effet, que le juge n'en fit aucun usage. Or, fallait-il avoir une perspicacité extraordinaire pour penser que, parmi les miroitiers soupçonnés, l'un avait pu passer par l'anthropométrie ? Un coup de téléphone à M. Bertillon, et celui-ci trouvait la fiche de Peruggia, étudiait ses empreintes et le faisait arrêter. C'était un premier moyen.

Il y en avait un autre, qui était de rechercher ce qu'avaient fait les miroitiers, à l'heure du vol. Rendons justice à la Sûreté. Elle y pensa. Un inspecteur apprit ainsi que Peruggia, le jour de la disparition de la *Joconde*, était arrivé deux heures en retard à son atelier. Il est difficile de croire qu'il ne signala pas ce fait dans un rapport, et que M. Drioux ne reçut pas ce rapport. Alors, M. Drioux n'a-t-il établi aucune corrélation entre ce retard et le vol ? Non, apparemment, puisqu'il a laissé Peruggia dans sa chambrette, et la *Joconde* dans sa caisse de bois blanc. Il en faut conclure que M. Drioux n'est pas très fin.

Continuera-t-il, pourtant, à exercer une profession qui exige une grande finesse, et une constante attention ? Mais bien sûr, voyons ! Dans

l'affaire de la *Joconde*, il y a eu un coupable, c'est M. Homolle. On a estimé que cet archéologue avait eu tort de ne pas se promener nuit et jour, suivi de chiens de police, dans les galeries du Louvre. On l'a donc mis dehors. Quant à M. Drioux, on le nommera conseiller quelque prochain jour, car il ne faut pas que le fantôme d'une dame florentine, morte depuis plusieurs siècles, vienne troubler nos sages coutumes, et imposer à nos juges d'instruction d'être ingénieux et perspicaces.

XXX.

Assez !

Voilà que M. Ch. Formentin, trésorier-payeur général à Avignon, vient encore de gagner dix-sept francs dix centimes. Il vient en effet d'écrire pour le *Temps* un petit article de 57 lignes, ce qui, à 0 fr. 30 la ligne, prix commun, donne exactement 17 fr. 10.

Cet article est consacré au 90^e anniversaire de J.-H. Fabre. Il est d'une littérature assez fâcheuse. On y lit, par exemple, que « par la porte entrebaillée des pas trottent », que « des larmes coulent silencieusement », etc. Peu importe. On ne demande pas à M. Charles Formentin de bien écrire. Il suffit qu'il veuille administrer avec exactitude les finances du Vaucluse.

Mais il est permis de souhaiter qu'on laisse le vieillard de Serignan achever en paix sa vieillesse. Tous ceux qui l'ont vu savent qu'il n'est plus qu'une ombre sans regard. On a trop attendu pour lui rendre les honneurs qu'il méritait. L'éloquence ministérielle, ni même les hommages présidentiels n'ont pu atteindre ses oreilles. Ce ne furent que phrases à imprimer dans les feuilles publiques.

Alors, que tous les tardifs thuriféraires cessent leur vain bruit ! M. Charles Formentin n'a pas écrit d'article, voici dix ans, pour le 80^e anniversaire. Aujourd'hui, il doit se taire.

Paillettes et Scories



Ainsi parlait Jéroboam, nous raconte M. Bottom qui, sous ce titre, nous gratifie d'un curieux livre de maximes. Rien ne saurait être plus adéquat à la formation d'esprit contemporaine : le La Rochefoucaud d'une époque d'argent doit tout naturellement être un Jéroboam et ses maximes ne peuvent être que financières.

Ce petit livre porte, d'ailleurs, ce sous-titre : *ou la finance en actions*.

Jéroboam a-t-il réellement existé? On peut en douter, puisque M. Bottom nous dit que c'est un Juif qui n'a point réussi.

Il tient ses séances dans un café de la place de la Bourse, « entouré de disciples qu'amusent sa pensée variée et le tour imprévu de ses conceptions. » Tout en entonnant des bocks innombrables dans sa vaste panse, il médite sur les agitations qu'il a sous les yeux et il en tire des pensées judicieuses dont voici un spécimen :

« Comment devient-on homme d'affaires? Il est malaisé de le déterminer, car tous les chemins y conduisent. (A quoi? ô Jéroboam! A être homme d'affaires, sans doute?) Ce qu'on peut dire, c'est que ce n'est pas une carrière, surtout pas une carrière à ciel ouvert. On devient homme d'affaires comme on devient cul-de-jatte, par accident. Un homme d'affaires est toujours un exquelque chose, fût-ce un ex-homme du monde. L'homme d'affaires est généralement un raté de quelque chose, à moins qu'il ne soit un spécialiste qui a eu des aventures. Le monde des affaires est un demi-monde ».

Il est telles maximes de Jéroboam d'une justesse un peu âpre :

— 1908 —

« Un idiot pauvre est un idiot; un idiot riche est un riche. »

D'autres sont seulement immorales, comme celle-ci :

« L'honnêteté est une étiquette. Comme toutes les étiquettes, elle risque de se décoller. Elle tombe et l'on ne s'en aperçoit point tout d'abord. Après l'avoir quelque temps piétinée et salie, on la ramasse et on la recolle. Le mot « Honnêteté » est toujours visible. »

Cette maxime-là pèche par ses prémisses. L'honnêteté n'est une étiquette que chez les fripons. Et pour que nous ayons le droit d'appeler fripons des fripons, il faut absolument que nous admissions qu'il y ait des gens non fripons.

Il est vrai que Jéroboam ne raisonne que sur le peuple immense qui s'agit dans cette région d'un hectare de superficie : la place de la Bourse!

Il suffit d'aller dans une région de la vieille France et d'y respirer à pleins poumons pour s'apercevoir qu'on peut penser autrement que Jéroboam.

M. Marc Leclerc nous conduit en Anjou, où il a recueilli le vieux patois local sous le titre : *Rimiaux d'Anjou*. Et ce vieux patois nous ramène, du fin fond des siècles et du fin fond des âmes de ceux qui l'ont parlé, aux maximes, aux réflexions, aux conseils et aussi aux gaillardises de nos pères dont l'amertume est absente, même quand ils parlent des morts et qu'ils regrettent pour eux le vieux cimetière qui entourait jadis les églises :

Is sont trop trist's, les cem'tières
Plats comm' des jardins d' notaires,
Trop neufs et trop ben rangés,
Où qu' sont les chain's et les grilles.
Les défunts, loin d' leûs familles,
N' sont pus rin-qu' des étrangers!

M. Marc Leclerc a fait, pour son Anjou, ce que M. Gabriel Nigond a fait pour son Berri, mais

— 1909 —

avec un grain de polémique. Son patois se défend et défend les vieilles choses d'autan contre le modernisme et les « villotiers », expression dont on qualifie, en Anjou, les habitants des villes.

De fait, les « villotiers » sont-ils jamais heureux ? Ils sont compliqués, sans naïveté, sans but dans la vie, comme nous le raconte M. Eugène Montfort dans les *Noces folles*.

Son roman est d'ailleurs charmant. Il est écrit avec une simplicité classique, avec la phrase courte de Voltaire, et pourtant il est coloré, vivant. Il nous restitue Naples, sa lumière, son ciel, ses odeurs de fleurs et de cuisine en plein vent, et ce, sans les efforts de Zola et ses contorsions de style.

Un jeune Parisien tombe amoureux à Naples de sa voisine d'en face, une jeune Napolitaine de bonne famille. Un pont de planches jeté, la nuit, par dessus la ruelle déserte, finit par les unir, en attendant qu'une union légale et religieuse les soude pour la vie, sur les instances d'un père irrité.

Et l'aventure charmante se mue en épisode banal. La Napolitaine, si suave, si charmante, si attirante dans son cadre de Naples, détonne horriblement à Paris. Elle est voyante, elle s'habille et parle comme s'il y avait du soleil autour d'elle, au lieu de la brume septentrionale qui ouate nos mœurs et incite à la discréption.

Elle est délaissée, elle prend un amant et elle quitte son mari auquel elle dit : « Adieu ! Monsieur ! »

Comme quoi, au fond, il ne faut pas planter une passion !

Lamartine avait laissé sagement *Graziella* à Naples. Il nous a raconté peu modestement qu'elle en mourut. Mais il paraît qu'elle épousa, en réalité, un pêcheur, et eut beaucoup d'enfants...

JEAN DRAULT

Ce que disent nos lecteurs



A l'Hôtel de Ville.

La Lanterne du 20 décembre, rendant compte de la séance du Conseil municipal tenue la veille, a publié l'information suivante — dont on ne trouve pas trace au *Bulletin Municipal Officiel* :

M. Habert, au cours de la discussion, a soulevé un incident d'une nature un peu particulière, et qui n'a pas été du goût de tout le monde :

L'autre jour, a-t-il déclaré dans une réunion électorale tenue dans mon quartier sous la présidence d'un juge de paix suppléant, un orateur a insinué qu'au moment de l'instauration du nouveau régime des ordures, des pots de vins avaient été distribués au conseil municipal. (Rumeurs dans la salle).

Je déplore, messieurs, l'atmosphère de suspicion qui règne au dehors contre le conseil municipal.

J'ajoute que pour le gaz-à-l'eau les mêmes bruits ont circulé... Un journal a pu imprimer que 45 conseillers avaient été payés. Et cela est très fâcheux.

M. Dausset. — *Traitez donc ces insinuations par le dédain !*

M. Etienne Oudin. — *Il y a des imbéciles dans tous les partis...*

Malheureusement cette discussion tourna court, et M. Habert quitta la tribune sans insister autrement.

Nous félicitons M. Habert de s'être aussi justement fait l'écho du sentiment populaire qui pense, à tort peut-être, qu'à l'Hôtel de Ville les affaires municipales sont pour certains conseillers prétexte à affaires personnelles.

Mais pourquoi M. Habert s'est-il borné à parler du gaz à l'eau (qui va rapporter une vingtaine de millions à M. Chamon, le fournisseur des appareils

alleminds de fabrication) et des ordures monstres?

Pendant qu'il y était, M. Habert aurait fort bien pu dire quelques mots du boulevard Haussmann et du vote relatif à son percement. La Banque Périer aurait fait, dit-on, de gros sacrifices pour enlever cette affaire.

La partie du boulevard Haussmann sur laquelle s'effectuera le raccordement avec les grands boulevards est précisément située dans le quartier que représente M. Habert. Est-ce la raison pour laquelle il a gardé le silence?

Il est vrai que l'occasion de revivrir sur cette affaire pourra se représenter, car les travaux ne sont pas encore commencés...

D'autre part, dans le public, on a beaucoup commenté la nomination de M. Charbonnel à la direction du théâtre de la Gaîté. Ici encore on parle de faveurs particulières accordées aux patrons de la candidature Charbonnel.

M. Habert pourrait se renseigner très facilement auprès des artistes et du personnel de ce théâtre.

Jadis il avait demandé, dans *La Patrie*, de lui signaler des « scandales municipaux », afin de les dénoncer « du haut de la tribune » du Conseil municipal. Nous pensons lui être agréable en orientant ses investigations vers le boulevard Haussmann et la Gaîté.

Les gamins sanglants.

I. — Vous avez souvent exprimé, Monsieur, l'inquiétude que vous cause la criminalité croissante des tout jeunes gens et même des enfants.

Certes, je crois aussi que l'absence de toute croyance peut être une cause de cet état de choses, mais est-ce la seule?

Ne croyez-vous pas que la publicité exagérée faite autour des crimes y a une large part?

Certains journaux s'étendent plus que de raison sur ces terrifiants faits-divers, y consacrent des

colonnes, publient la photographie de l'assassin, de ses armes meurtrières, racontent ce qu'il dit, ce que disent ses parents, ce que dit la concierge, etc.

L'alcoolisme nous vaut déjà pas mal de dégénérés; le manque de religion, la publicité malsaine faite autour de ces monstres en engendrent d'autres et plus d'un a dû dire comme la Suterya à une amie: « on parlera de moi, mon portrait sera dans les journaux. »

Mais les actes de probité et d'héroïsme, un simple entrefilet suffit à les commenter.

UNE MÈRE DE FAMILLE.

II. — Tous les pères, toutes les mères de famille auxquels vous vous adressez, sans distinction de classes ni de partis, devraient s'unir pour demander à la presse de restreindre la publicité faite autour du meurtre. Car, dans le grave problème de la criminalité juvénile, la presse a sa part, et sa grosse part, de responsabilité.

Alors qu'elle consacre des colonnes aux assassins, quelques lignes suffisent aux héros qui, dans la tempête, sauvent de pauvres diables sans souci maille...

Après leur appel à la presse, je voudrais que tous les parents s'engagent à n'acheter que le journal qui consentira à accorder aux gens de bien la place qu'on donne actuellement aux criminels; le journal qui publiera avec éclat les nobles actions et qui mentionnera, *sans aucun détail*, les crimes quotidiens.

Sans doute, au mal il existe d'autres remèdes, mais j'ai la faiblesse de croire celui-là un des meilleurs.

UNE LECTRICE.

Hors du mariage, point de charbon!

Il est utile de protester contre la dépopulation.

Il serait plus utile encore d'encourager la procréation des enfants.

N'est-il pas monstrueux qu'un patron ait rédigé

un règlement semblable à celui que la Cour de cassation vient de sanctionner?

On ne saurait considérer comme contraire à l'ordre public la clause par laquelle, après avoir assuré aux ouvriers d'une Compagnie industrielle certains avantages (notamment certaines allocations de combustible, proportionnées à leur état de famille), le règlement de ladite Compagnie exclut du bénéfice de cette stipulation ceux de ses ouvriers qui vivraient en concubinage.

Doit donc être cassé le jugement qui, sans contester que le réclamant se trouvât dans cette situation, ni qu'il eût accepté les conditions du règlement dont s'agit, fait droit à sa réclamation, sous prétexte que la cause litigieuse serait contraire « aux principes les plus sacrés de la liberté individuelle ».

La Cour suprême est-elle si sûre que cela que la clause litigieuse respecte les droits imprescriptibles de la personnalité humaine?

Les enfants nés d'un « concubinage » ont-ils moins besoin de se chauffer que les enfants légitimes?

UN AVOCAT MARIÉ ET PÈRE DE FAMILLE.

L'Assommoir national.

Pendant que M. Reinach, à la séance de la Chambre du 20 novembre, parlait en faveur de la limitation des débits de boissons et au moment où M. Georges Berry lui répondait, un individu placé dans les tribunes publiques cria aux députés : « Vous êtes des empoisonneurs publics. Vous auriez pu voter la suppression du privilège des bouilleurs de cru ; vous préférez jouer la comédie de l'antialcoolisme. »

Cet homme était, semble-t-il, un homme de bon sens.

Aussi..., « aussitôt empoigné par un huissier, il a été expulsé après avoir été conduit à la question ». ... Par un fait-divers nous apprendrons, un de

ces jours, qu'après examen mental ce digne citoyen a été dirigé sur Charenton...

Il faut bien que les gens de bon sens soient internés à la place des fous dangereux puisque ceux-ci peuvent, en toute liberté, siéger à la Chambre des députés.

UN DE VOS FIDÈLES LECTEURS.

A la frontière.

Il y a encore des gens qui s'étonnent que des officiers allemands puissent passer la frontière très commodément, et qu'on ne les aperçoive que par miracle. Le miracle, c'est qu'on les aperçoive quelquefois!

Sur toute la frontière de l'Est, nos voisins font des reconnaissances dans ce but : « se rendre compte s'il existe chez nous une surveillance. »

Faites donc passer de l'autre côté seulement quatre hommes et un caporal : vous verrez si on est là pour les recevoir!

A. B.

La loi de 10 heures.

Nos députés parlent de lois sociales. Il en est une qui s'impose et qui est attendue par un grand nombre d'employés : je veux parler de la loi de 10 heures. On en a causé un peu au début de l'année, puis tout à coup a surgi la loi de 3 ans... Les vacances sont venues ; maintenant, le travail parlementaire a repris, et de la loi de 10 heures, il n'est plus question.

Il y a encore un grand nombre d'employés qui font 11 heures de présence sans compter les samedis où ils en font 13 ou 14.

Et ce n'est pas tout.

Dans bon nombre de maisons les dimanches de travail (dérrogations) ne sont pas compensés par un repos en semaine.

C'est ainsi que les fêtes du jour de l'an vont

arriver, et nombreux sont ceux qui resteront trois semaines sans congé, dans un moment où, certains jours, les patrons réclameront de leurs employés 14 et même 15 heures de travail.

Ne trouvez vous pas que ces messieurs les députés auraient l'occasion de faire un beau geste ?

M. V., employé.

Le commerce des morts.

Ménage d'employés modestes, nous avons eu, il y a bientôt 5 ans, la profonde douleur de perdre notre unique enfant, un petit garçon de 3 ans. Nous lui avons fait donner au cimetière de Saint-Ouen une sépulture dans une fosse à part, louée pour 5 ans, avec facilité de payer de 5 ans en 5 ans afin de le laisser reposer en paix.

Cette année, nous allions payer de nouveau cette location lorsque, « au nom de la Ville », l'employé du bureau du cimetière nous avertit que l'on ne renouvelle pas à cet endroit, qu'une exhumation sera nécessaire, la division où se trouve la tombe étant visée pour les prochaines concessions à perpétuité; et il croit tout arranger en ajoutant que l'exhumation sera faite aux frais de la Ville.

Je ne demande, monsieur, qu'à payer pour qu'on me laisse mon cher petit. Tant que nous vivrons l'un ou l'autre, tous les 5 ans, nous prolongerons son repos. Mais qu'on nous épargne la cruelle épreuve de le voir transporter d'un endroit à l'autre, pour mettre à sa place une concession à perpétuité. C'est pour faire de la place aux riches que l'on commet ces sacriléges-là; même chez les morts, l'argent règne encore, et je suis sûre que l'on ne songerait pas à agrandir la fosse commune aux dépens de « ceux qui paient ».

Pour tout changement d'adresse,
prière d'envoyer 0 fr. 60 en timbres-poste.

Pour tout ce qui concerne la publicité financière et commerciale, l'Œuvre décline toute responsabilité.

Communiqué

Banque Française pour le Commerce et l'Industrie

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a été tenue le 12 décembre 1913, sous la présidence de M. René Boudon, président, assisté de M. Marcel Bloch, directeur de la Banque Transatlantique, et de M. Raoul Sautter.

Le rapport du conseil constate une légère augmentation dans les bénéfices de la Banque, malgré la situation troublée pendant tout le cours de l'exercice. Il énumère les principales opérations sur lesquelles la Banque a porté son activité : participation à la constitution de l'Énergie Électrique de la Région Parisienne et de la Banque Nationale de Crédit, à l'augmentation de capital des Tréfileries et Laminoirs du Havre, de la Société des Grands Travaux de Marseille, de l'Electro-Chimie de Bozel; émissions des obligations de la Compagnie Générale des Omnibus, de la Compagnie des Messageries Maritimes. La Banque s'est, comme d'habitude intéressée aux principales émissions de la place : obligations 3 1/2 % du Crédit Foncier de France, emprunt 3 1/2 % de l'Indo-Chine, emprunt Chinois 5 % de réorganisation, emprunt Bolivien 5 % 1913, Bons du Trésor Japonais, obligations de chemins de fer russes, etc., etc. La Banque a continué à prêter son concours financier à la Société d'Éclairage au Gaz de Saint-Pétersbourg et à la Société Générale d'Entreprises dans l'empire ottoman. Le rapport signale enfin que les services de la Banque pourront être installés prochainement dans le nouvel immeuble, Rue Scribe, 17. Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 6.182.746 fr. 53. La réserve légale, le dividende de 6 0/0, l'allocation au conseil, absorbent 4.196.498 fr. 25. La réserve supplémentaire est dotée de

— 1917 —

1.500.000 francs. Le total des réserves et report à nouveau s'élève par suite à 13 580.937 fr. 68.

A l'unanimité, l'assemblée a approuvé les comptes et fixé à 13 fr. par action le dividende de l'exercice. Un acompte de 6 fr. 25 ayant été payé le 1^{er} août 1913, le solde de 8 fr. 75 sera payable à partir du 2 janvier 1914 à raison de 8 fr. 40 net par action nominative et 7 fr. 951 net par action au porteur. L'assemblée a donné quitus de leur gestion à MM. A. Spitzer et E. Ullmann, administrateurs démissionnaires, ratifié la nomination faite par le Conseil d'administration de MM. O. Sainsère et E. Raval, et réélu M. Kulp, administrateur, M. de Lauris, censeur, et MM. A. Bergaud et E. Frachon, commissaires des comptes.



Terre libre, d'Emile Janvion, vient de ressusciter. Elle est revenue à la vie autant pour remercier ses diffamateurs posthumes que pour parfaire ses très utiles campagnes contre les maquignons du socialisme et les industriels de la Révolution.

En vente dans tous les kiosques. Administration : 5, Boulevard Soult, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON
ET A LA MEDITERRANEE

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 23 décembre 1913 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 6 janvier 1914, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

— 1918 —

A nos Lecteurs

Pourquoi s'abonner ?

Il suffit que nos acheteurs au numéro, au lieu de payer chaque année cinquante-deux fois vingt-cinq centimes, soit treize francs, envoient un mandat de dix francs à l'administrateur de l'*ŒUVRE*, pour recevoir leur numéro tous les mercredis par la poste.

Si nos lecteurs réguliers s'abonnent, ce sera pour eux une économie, et pour nous un considérable accroissement de force. Car la vente au numéro ne nous rapporte rien, à cause des intermédiaires.

Abonnez-vous à l'*ŒUVRE*,

Faites abonner vos amis

On trouve L'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares.
On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.
Il suffit d'envoyer ces dix francs à l'Administration de L'ŒUVRE simplement.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
(adresse)

déclare m'abonner pour un an⁽¹⁾, pour six mois⁽¹⁾ à L'ŒUVRE à dater du 1^{er}

Ci-joint le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**

Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg St-Honoré, Paris (8^e).

PETITE POSTE

Nos abonnés ont droit à l'insertion gratuite de 10 demi-lignes, ce qui rembourse le prix de l'abonnement.

La PETITE POSTE se charge de faire parvenir les lettres d'un correspondant à l'autre pourvu que les réponses à réexpédier soient accompagnées d'une enveloppe affranchie.

Vous pouvez estimer que, chaque semaine, les insertions passent sous les yeux d'une élite de 100.000 lecteurs.

Répondre à T. Leroi à l'Œuvre, qui transmet les lettres.

Monsieur depuis 20 ans dans les affaires commerciales ou privées, recherche importante gérance d'immeuble ou affaire demandant collaborateur honnête, loyal, sérieux, de confiance absolue, pouvant prendre en mains n'importe quels intérêts.

Offre références et garanties de l'ordre; fort cautionnement si nécessaire.

Jeune homme, 25 ans. — Excellente instruction et éducation, sérieux, actif, représentant bien, cherche situation.

Ecrire : Vigerie, ingénieur, 10, rue du Mont-Dore, Paris 17^e.

Placement. — Il est possible d'avoir, dans une maison élégante, 3 appartements à l'étage, escalier luxueux, grande salle à manger, cuisine, chambre à coucher et même salle de bain, pour 5 à 600 francs par an, à bail. Un tel immeuble rapporte trois ou quatre fois plus que du trois pour cent de Rente d'Etat.

Il a été construit comme modèle et s'est loué presque tout de suite. Il sera à vendre en Janvier.

S'adresser à M. Gaston Laurent, architecte, 27, rue Vaneau, le lundi de 9 à 11 h.

Pour le dîner de Noël. — Où trouver dans une maison honnête des vins authentiques en bouteilles et par petites quantités, que les dispositions nouvelles de la vie moderne ne permettent plus d'acheter en fûts ?

Avec la combinaison d'un abonné de L'Œuvre, M. Laporte, de Migennes (Yonne) près Chablis, chacun peut servir à dîner 4, 5, 10 crus différents. Quelle dépense et quels tracas auraient un particulier pour éléver seulement 2 ou 3 de ces crus en fûts et les amener en bouteilles prêtes à être servis !

M. Laporte est un gourmet, un connaisseur.

Demandez-lui les vins précieux de notre vieille Bourgogne, où il habite et qu'il amassa dans sa cave : des Pommard, des Corton, des Chambertin, des Romanée, des Chablis, des Clos Vougeot. Cela s'envoie très bien par caisse de 25 bouteilles ou par colis postal.

Etrennes 1914. — Frères en Gourmandise!

Les meilleurs harinois de gueule sont sans contredit

Les Pâtes aux Fruits d'Auvergne :

6 fr. 85 colis de 1 kg.; 11 fr. 85 colis de 2 kg.

Les Marrons glacés :

5 fr. 50 colis de 1 kg.; 11 fr. 50 colis de 2 kg. 500.

Espace franço. Mandat à Lafont, La Bourboule-les-Bains.

Pour maigrir : Un médecin de province offre d'indiquer un régime qui, sans médicaments, empêche de grossir les personnes qui ont tendance à un embonpoint excessif et fait maigrir, sans aucun danger, les obèses confirmés.

Ecrire, et en envoyant un mandat-poste de cinq francs et en indiquant l'âge, le poids, la taille à l'adresse suivante : **Le Médecin chez soi, 3, Place aux Herbes, Grenoble.**

Le Gérant : GARDANNE.

Imprimerie spéciale de L'Œuvre, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.

PETIT HOTEL

On achète à Paris, petit hôtel d'au moins 3 chambres, salon, etc. pour habitation bourgeoise. Traiterait directement. Ecrire prix.

PIANOS

Piano à queue de concert, marque Henri Herz, en très bon état; belle bibliothèque en chêne sculpté; à vendre à l'amiable.

CARROSSERIE

Landaulet, conduite intérieure, 2 places, strapontin, spider. Visible 40, avenue de Suffren, au garage.

Demandez à L'OEUVRE :

BROCHURES à 0 fr. 10 :

Le Parlement contre la Nation
par GUSTAVE TÉRY et ROBERT de JOUVENEL

*
L'Assommoir National

o o
BROCHURES à 0 fr. 15 :

Les Mystères de l'Elysée
ou

Le Président, son Fils et Lanes

par GUSTAVE TÉRY et ROBERT DE JOUVENEL

BROCHURES à 0 fr. 25 :

ADIEUX - RÔI

par GÉO DE LA FOUCHARDIÈRE

*
La Crise Sardinière

par André DORIS

*
Peau-de-Balle

par GÉO DE LA FOUCHARDIÈRE 0 fr. 95

*
Le Secret du Juif-Errant

par JEAN DRAULT 2 fr.

*
Les Bons Apôtres

par GUSTAVE TÉRY 1 fr.